LOCALE

La fronde s’organise contre le déremboursement des cures thermales

3 min

À Ax-les-Thermes, Ussat-les-Bains et Aulus-les-Bains, l’avenir des cures thermales suscite de nouvelles inquiétudes. En cause : la volonté du gouvernement de transférer 200 millions d’euros de dépenses de l’Assurance maladie vers les complémentaires santé, dans le cadre du budget de la Sécurité sociale pour 2027. Une mesure qui pourrait alourdir la facture des curistes, les mutuelles n’étant pas tenues de rembourser ces soins.

La ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a annoncé cette orientation le 8 octobre. Le taux de prise en charge des soins thermaux par l’Assurance maladie pourrait passer de 65 % à 15 %. Un scénario déjà envisagé fin 2025, avant d’être abandonné face aux oppositions.

« Les cures thermales ne sont pas un soin de confort mais un acte de soin reconnu par la médecine », insiste Carole Delga. La présidente de la Région Occitanie dénonce une « erreur stratégique » et prévient : « Ne plus les prendre en charge, c’est pousser des patients à renoncer à se soigner. » Elle redoute un recours à « des alternatives plus coûteuses », entre médicaments, kinésithérapie et hospitalisations.

Trois stations ariégeoises concernées

En Ariège, le sénateur Jean-Jacques Michau s’inquiète pour Ax-les-Thermes, Ussat-les-Bains et Aulus-les-Bains. « Défendre le thermalisme, c’est défendre nos patients, nos emplois et l’avenir de nos stations », affirme-t-il. Au-delà des établissements, il alerte sur les conséquences possibles pour « la fréquentation des stations », les commerces et les services locaux.

Pour Carole Delga, « la mise en difficulté de nos stations thermales entraînerait le risque de disparition d'un pan entier de l'économie locale ». Elle rappelle que 90 % des stations thermales françaises se trouvent dans des communes de moins de 10 000 habitants. Selon la Région, plus de 148 000 patients ont effectué une cure conventionnée en Occitanie en 2025, pour un secteur générant plus de 460 millions d'euros de retombées directes et indirectes.

Une évaluation scientifique encore attendue

Autre point de crispation : la Haute autorité de santé (HAS) mène une évaluation du service médical rendu par les cures. Jean-Jacques Michau réclame le maintien des remboursements actuels jusqu'à ses conclusions. « La méthode est aussi préoccupante que le fond », estime le parlementaire, pour qui « une réforme d'une telle ampleur ne peut être décidée sans concertation ».

Avec d'autres sénateurs de départements thermaux, il demande au Premier ministre de recevoir une délégation réunissant élus, patients et professionnels. « L'avenir du thermalisme ne peut se décider sans les territoires qui le font vivre », souligne-t-il.

Alors que le projet de budget de la Sécurité sociale doit être examiné au Sénat à partir du 9 novembre, Carole Delga appelle les parlementaires à « rejeter avec force cette mesure ». Pour les trois stations ariégeoises, l'avenir de cette proposition reste suspendu aux arbitrages politiques.

Damien Souillé

Face au projet du gouvernement de réduire le remboursement des cures thermales, Carole Delga et le sénateur Jean-Jacques Michau tirent la sonnette d'alarme.



